Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT de RENNES

CANTON de BRUZ

COMMUNE de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Lydie ANDRIN (pouvoir à Jérôme DE GAYARDON), Fabrice JAN (pouvoir à Laure-Anne DARON), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Bruno DELAUNAY)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-07-8. FINANCES_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE_ MODIFICATION DU MARCHÉ_LOTS 7 ET 9

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le budget de la ville
- Vu la délibération n°24-04-2 du 15 avril 2024
- Vu la délibération n°24-12-11 du 16 décembre 2024
- Vu la délibération n°25-04-2 du 28 avril 2025

Depuis 2020, la ville de Bruz mène un programme E=MCB pour Maîtrise des Consommations Bruzoises. Les actions menées par ce projet visent l'amélioration continuelle de la gestion énergétique des bâtiments communaux et la limitation de leur impact pour l'environnement.
Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a été ciblé comme prioritaire.

Dans cette optique une première consultation pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville a été lancée en juin 2024 conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

A l'issue de cette consultation et après analyse par le Cabinet DEAR-Maître d'œuvre, seuls les lots 4 et 5 ont été conservés. Les lots 1, 7 et 8 ont été déclarés sans suite et les lots 2, 3, 6, 9, et 10 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 pour les lots concernés.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes le 16 décembre 2024, à l'exception du lot 6 attribué le 28 avril 2025 :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_08-DE

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant € TTC
01	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800.00
02	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582.60
03	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987.58	79 185.10
04	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396.21
05	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343.16	31 611.80
06	*CLOISONS SECHES- ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831.67*	*168 998.00*
07	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298.47
08	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670.00
09	ELECTRICITE -CHAUFFAGE -VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714.40
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783.00
		TOTAL HT	1 548 366.32	1 858 039.58

Les travaux étant réalisés en site occupé, plusieurs ajustements ont dû être apportés en cours de chantier, suite à divers aléas rencontrés. Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été identifiés au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

Le tableau présenté ci-dessous reprend l'ensemble des impacts par corps d'état liés à ces ajustements et travaux supplémentaires.

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant marché de base € TTC	Nouveaux montants compris délibérations 1,2,3 € TTC	Montant avenant N°4 € TTC	Nouveau montant compris avenants 4 € TTC	%	Commentaires
1	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800,00 €	281 052,39 €	0,00 €	281 052,39 €	12,06%	
2	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582,60 €	665 790,60 €	0,00 €	665 790,60 €	0,79%	
3	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987.58	79 185,10 €	84 631,42 €	0,00 €	84 631,42 €	6,88%	
4	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396,21 €	382 751,41 €	0,00 €	382 751,41 €	0,09%	
5	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343.16	31 611,80 €	26 627,01 €	0,00 €	26 627,01 €	-15,77%	
6	*CLOISONS SECHES- ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831.67*	*168 998,00 €*	183 889,24 €	*0,00 €*	183 889,24 €	8,81%	
7	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298,47 €	25 764,47 €	-2 756,95 €	23 007,52 €	-1,25%	travaux de plus et moins values sur le chantier : Suppression de réagréage et de chape et modification de surface de revetement de sol
8	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670,00 €	51 484,88 €	0,00 €	51 484,88 €	15,26%	
9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714,40 €	204 367,87 €	1 568,91 €	205 936,78 €	14,59%	Reprise réseaux aérothermie Sas entrée agents avec pose de grilles zonage éclairage sous le porche
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783,00 €	36 783,00 €	0,00 €	36 783,00 €	0,00%	
		TOTAL	1 548 366.32	1 858 039,58 €	1 943 142,29 €	-1 188,04 €	1 941 954,25 €	4,52%	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260703-2026_07_08-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les modifications de marchés (ex-avenants) pour les lots 7 et 9.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 07/07/2026

Délibération transmise le : 07/072026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr